

RAPPORT N° 95/1-26
au Conseil Municipal

OBJET

PARC DES EXPOSITIONS

CONSTRUCTION DU HALL C ET DES SALLES DE RECEPTION

**- AUTORISATION DE PASSER DES AVENANTS
AUX MARCHES DE TRAVAUX**

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction du Hall C et des salles de réception au Parc des Expositions des travaux complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des installations et non prévus aux marchés ont été nécessaires et commandés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les modifications engendrées sur les montants initiaux des marchés de chaque lot sont les suivants :

Lot n° 2 : GROS OEUVRE – V R D :

- Titulaire du marché : SORECTEVANE
- Montant initial du marché = 4 029 175,25 F

. Travaux complémentaires pour un montant total de 125 533,99 F TTC ayant pour objet :

- surprofondeur localisée des fondations du fait de la nature du sous-sol et reconstitution du réseau d'arrosage passant en limite du nouveau hall : (62 818,25 F) ;
- reconstitution du réseau électrique extérieur existant en mauvais état et création d'un WC handicapé supplémentaire à la demande de la commission de sécurité : (32 476,61 F) ;
- prolongation du réseau d'eaux pluviales compte tenu de l'impossibilité de raccordement au point prévu au marché (réseau marché) (14 297,50 F) ;
- divers aménagements extérieurs demandés par la commission de sécurité : (15 947,63 F)

.../...

. Réfections opérées sur certains postes du marché initial pour un montant total de 75 005,80 F TTC ayant pour objet :

- réfaction compte tenu de certaines imperfections d'exécution liées aux tolérances de planéité des surfaces verticales ;
- réfaction correspondant à des travaux d'adaptation de la couverture rendus nécessaires du fait des imperfections de linéarité des chéneaux béton et facturés par l'entreprise de charpente-couverture.

La plus value résultante s'élève donc à : 50 528,19 F TTC.

Le montant total du marché du LOT n° 2 passe ainsi de 4 029 175,25 F TTC à 4 079 703,44 F TTC.

LOT N° 4 : MENUISERIES – FAUX PLAFONDS :

- Titulaire du marché : Groupement SIMM-R P I
- Montant initial du marché : 992 278,75 F

Travaux complémentaires d'un montant total de 28 889,56 F ayant pour objet :

- Menuiseries du WC handicapés supplémentaire et surlargeur d'un portail extérieur pour faciliter l'accès aux véhicules de livraison : (6 285,53 F) ;
- Transformation des portes du hall C prévues à deux vantaux en portes coulissantes pour la manutention lors des manifestations après obtention de l'accord de la commission de sécurité.

Le montant total du marché du LOT n° 4 passe ainsi de 992 278,75 F TTC à 1 021 168,31 F TTC.

LOT N° 5 : REVETEMENTS :

- Titulaire du marché E.B.R.
- Montant initial du marché : 257 258,73 F

Retenue d'un montant de 9 943,75 F TTC résultant d'un litige sur une quantité de revêtement mural ayant entraîné des travaux supplémentaires de peinture pour le même montant.

Le montant total du marché du LOT n° 5 passe de 257 258,73 F TTC à 247 314,98 F TTC.

.../...

LOT N° 6 : PEINTURE :

- Titulaire du marché : MASANELLI
- Montant initial : 223 047,45 F

Plus value de 9 943,75 F TTC correspondant à des travaux de peinture consécutifs à un litige sur la quantité de faïence murale.

Le montant total du marché du LOT N° 6 passe ainsi de 223 047,45 F TTC à 232 991,20 F TTC.

LOT N° 7 : ELECTRICITE :

- Titulaire du marché NORELEC
- Montant initial : 1 233 258,27 F

Travaux complémentaires ou modificatifs pour un montant total de 202 832,07 F TTC :

- Sonorisation (91 729,75 F) : remplacement du matériel prévu par du matériel plus performant et compatible avec le nouveau matériel de sonorisation récemment installé dans les halls A et B, suite à la décision d'améliorer la sonorisation du Parc des Expositions ;
- Alimentation cuisine (43 651,45 F) : travaux de rénovation du réseau alimentant la cuisine extérieure existant à proximité du nouveau hall et à partir du nouveau réseau prévu au projet ;
- Fourniture et pose de 2 coffrets supplémentaires des stands dans le hall à la demande de l'exploitant : (23 316,75 F) ;
- Modification des coffrets prévus au marché pour tenir compte de nouvelles normes de sécurité : (44 134,12 F).

Le montant total du marché du LOT n° 7 passe ainsi de 1 233 258,27 F TTC à 1 436 090,34 F TTC.

LOT N° 8 : PLOMBERIE :

- Titulaire P.S. CAZAL
- Montant initial : 361 791,25F

Travaux de plomberie dans les sanitaires handicapés supplémentaires créés à la demande de la commission de sécurité et pose de siphons de sol dans les regards de branchement du hall C pour faciliter l'exploitation pour un montant total de 15 182,23 F TTC.

Le montant total du marché du LOT n° 8 passe ainsi de 361 791,25 F TTC à 376 973,48 F TTC.

.../...

LOT N° 9 : CLIMATISATION – VENTILATION :

- Titulaire du marché : CEGELEC
- Montant initial : 446 447,50 F

Travaux de ventilation du WC handicapés supplémentaires créé à la demande de la commission de sécurité, pour un montant de 2 137,10 F TTC.

Le montant total du marché du LOT n° 9 passe ainsi de 446 447,50 F TTC à 448 584,60 F TTC.

Globalement la plus value totale résultante sur l'ensemble des marchés de travaux à la somme de 299 569,15 F TTC pour un montant total initial des marchés de 11 221 832,38 F TTC.

De plus pour tenir compte du délai d'exécution de ces travaux complémentaires et des aléas de chantier, indépendant de la volonté des entreprises titulaires des marchés, il a été nécessaire de prolonger les délais contractuels des marchés :

- Marché du LOT n° 2 : GROS OEUVRE – V R D – Coordination :
- prolongation de 11 jours ouvrés pour exécution des travaux complémentaires effectués.

La fin du délai contractuel a été ainsi reportée au 21 SEPTEMBRE 1994.

- Marchés des LOTS 3-4-5-6-7-8-9. :
- prolongation de délai de 23 jours ouvrables pour tenir compte du retard pris par le lot n° 2 (principal) sur certains postes, conditionnant l'avancement des travaux de ces lots.

La fin du délai contractuel pour ces lots a été ainsi reportée au 29 SEPTEMBRE 1994.

- Marché du LOT N°1 : SOLS DU HALL C
- Travaux d'achèvement (dernière couche d'enrobés et résine) différés au 20 JANVIER 1995 jusqu'au 16 FEVRIER 1995 compte tenu du planning d'utilisation du hall.

La fin du délai contractuel des travaux de ce lot est ainsi reportée au 16 FEVRIER 1995.

Je vous demande de m'autoriser à régulariser ces modifications de montants et de délais des différents marchés concernés par avenants. les crédits nécessaires sont disponibles au Budget Communal 1995 Chapitre 906, Article 232-209.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA REUNION

- 7 MARS 1995

92-213 DU 2 MARS 1982
DROITS ET LIBERTES DES
DEPARTEMENTS ET DES REGIONES

DELIBERATION N° 95/1-26
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 février 1995

OBJET

PARC DES EXPOSITIONS

CONSTRUCTION DU HALL C ET DES SALLES DE RECEPTION

- AUTORISATION DE PASSER DES AVENANTS
AUX MARCHES DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/1-26 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique RIVIERE, 5ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE UNIQUE :

Autorise le Maire à régulariser ces modifications de montants et de délais des différents marchés concernés par avenants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 MARS 1995



LE MAIRE
Michel TAMAYA

